



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Président : M. RAMACKERS
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE PRUNENNEC, MOZGALA
Excusés : Mme FRANCHET, M. LE BOULC'H

PV du 2 mai 2023

DEROGATIONS – SAISON 2022/2023 **de l'article 10.3 du RSG du District,**

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle.

La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend du 3 et 4 juin 2023, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de replis qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

ATTENTION Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 €

(Toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins).



Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) amende de 500.00 € pour les 3 dernières rencontres de championnat (sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la mairie de Quincy-sous-Sénart du 19 janvier 2023

Fermeture des stades municipaux Maurice Perraguin et son annexe à compter du 20 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Courrier de la mairie de Massy

La commission fait savoir que le samedi 3 juin 2023 est la dernière journée de championnat et qu'en vertu de l'article 10.3 du RSG du DEF cette dernière journée doit impérativement se dérouler le même jour à l'heure officielle.

Il vous appartient donc de bien vouloir trouver un terrain de repli.

Courrier de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Fermeture du stade Louis Babin

Terrain d'honneur

Mercredi 17 mai 2023

Terrain d'honneur - terrain synthétique

Dimanche 25 juin 2023

Samedi 30 septembre 2023

Arrêté Municipal de la Mairie de Sermaise du 23 mars 2023.

Fermeture du stade le Quesnoie les samedi 13 mai 2023 et dimanche 14 mai 2023.

Courrier de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Fermeture Stade Faillu – Egly

Terrain d'honneur du lundi 24 avril au vendredi 19 mai 2023 inclus

Terrain d'entraînement du jeudi 20 avril au vendredi 19 mai 2023 inclus

Fermeture Stade Louis Babin – La Norville



Terrain d'honneur du lundi 24 avril au dimanche 14_mai 2023

Courrier de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION du 7 avril 2023

Nous informant que le stade Louis Babin sera disponible le 04 juin 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Epinay sur Orge du 4 avril 2023.

Fermeture du stade du Breuil terrain synthétique le samedi 13 mai 2023.

Le terrain en herbe les samedi 13 et dimanche 14 mai 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Forges-les-Bains du 27 avril 2023

Fermeture du terrain de football engazonné stade Maurice Buisson du 27 avril 2023 au 25 mai 2023

COUPES

Les ½ finales toutes catégories auront lieu

Les 20 et 21 mai 2023

COUPES ESSONNE FEMININES

Match n° 25787719 du 29 avril 2023

Longjumeau FC 1 / Palaiseau US 1 * U18 F à 11

Reprise du dossier.

Demande de changement de date et d'horaire via Footclub.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

FOOT FEMININ

U15 F à 8 * Poule B

Verrières le Buisson / Athis Mons

Demande de changement d'installation via Footclub.

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT SENIORS

Demande de changement d'heure via Footclubs

St Germain les Arpajon / Pays de Limours D5 / A

Refus du club recevant, la Commission maintien la rencontre à 15h.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

St Michel FC 91 / Sud Essonne D4/B

Accord de la Commission.



CHAMPIONNAT CDM

Match n° 24727901 du 30 avril 2023

SO Vertois 5 / Grigny US 5

TI 72h

La Commission reporte la rencontre au 21 mai 2023.

CHAMPIONNAT U14

DEROGATIONS – SAISON 2022/2023 **HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U14 sauf pour la D1.

Les matches auront lieu à 16 h pour cette division.

Le club de Fleury 91 FC devra donc jouer à 16 h au lieu de 12 h.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 23 AVRIL 2023

D3/A

Milly Gatinais FC 1 / Val Yerres Crosne 2

Réception d'une feuille de match papier

Lecture de la feuille de match

Lecture du rapport du club recevant

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D4/C

Grigny US 3 / Arpajonnais RC 2

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match du club recevant pour sa réunion du 09 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Brétigny CS 4 / Morsang FC 1 D4/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

St Germain Saintry / Dourdan D2/A

Accord de la Commission.



Demande de changement d'horaire et d'installation via Footclubs

Viry Chatillon / Trois Vallées D4/D

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

CHAMPIONNAT U18

Match n° 24725318 du 30 avril 2023

Palaiseau-Villebon / Orsay Bures* D2/A

Rapport de l'arbitre, remerciements

Courriel de Palaiseau US.

La Commission enregistre le résultat : Palaiseau 2 / Orsay Bures 0

Match n° 24725422 du 26 mars 2023

Massy 91 FC / Villabé ES * D2/B

Retour de la Commission d'Appel des Affaires Courantes du 26/04/2023.

Ladite Commission dit match à jouer.

La Commission fixe la rencontre au 18/05/2023 à 13h.

CHAMPIONNAT VETERANS

Demande de changement d'horaire via Footclubs

Epinay sur Orge / Grigny US D1.

Pas d'accord du club adverse.

Vu le motif invoqué, accord de la Commission pour jouer à 20h30.

Match n° 24723660 du 19 mars 2023

Benfica Yerres / St Germain Saintry D1

Retour du dossier de la Commission d'Appel des Affaires Courantes du 26/04/2023

Ladite Commission dit mach à rejouer.

La Commission programme cette rencontre 28 mai 2023.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 23 AVRIL 2023

Wissous FC 8 / St Michel FC 8 * poule A

Lecture du rapport du club recevant

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Score : Wissous FC 2 / St Michel 7.



Demande de changement de date et d'horaire et d'installation via Footclubs avec accord des deux clubs

Wissous FC 8 / Morangis Chilly FC 8 / A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'installation via Footclubs

Paray FC 8 / Tigery AS 8 / F

Accord de la Commission.